

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 septembre 2017

SÉCURITÉ INTÉRIEURE ET LUTTE CONTRE LE TERRORISME - (N° 104)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL48

présenté par
M. Gauvain, rapporteur

ARTICLE 8

À la seconde phrase de l'alinéa 12, après le mot :

« ou »,

insérer le mot :

« les ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.